



**VET'EQUIPE
EQUI-REPRO**

vétérinaires équins & asinés | reproduction | étalons

Centre de reproduction équine

EARL EQUI-REPRO

Lacau – 82160 Parisot

Tel : 05 81 52 24 67

Contrat de saillie 2026 pour l'étalon SIMBA DU BARTHAS

Entre les deux parties :

EARL LE BARTHAS représenté par :

EARL Equi-repro – Lacau, 82160 Parisot

Le propriétaire, ou le représentant dument mandaté

Mr, Mme, Mlle

Adresse :
.....

Tel :

Mail :

Pour la jument

Nom : Race : Née le :

N° SIRE :

La jument est-elle assurée ? Oui /Non* si oui quelle compagnie :

Suitée/non suitée*

Poulain identifié : Oui / Non *

Si non, souhaitez-vous que le Dr Lammens vous l'identifie : Oui / Non*

(*entourez votre réponse)

Étalon choisi : **Simba du Barthas**

Pour accéder au centre Equi-repro la jument doit :

- Être à jour de ses vaccinations GTR
- Être vermifugée
- Être accompagnée de son carnet
- Être négative au test de la métrite contagieuse et artérite virale en 2026
- Être défermée des postérieurs.

Article 1 – Soins

Le propriétaire accepte et autorise que le Dr. Lammens ou une de ses collègues à procéder aux examens gynécologiques, aux suivis échographiques et à l'insémination ou la saillie de sa jument dans le centre de reproduction EARL Equi-repro, Lacau, 82160 Parisot.

Le propriétaire ou son mandataire a pu visiter et par conséquent valider les installations.

Le personnel du centre de reproduction agira au mieux pour le suivi et la bonne santé de la jument durant la période de reproduction.

Le Dr. Lammens s'engage à gérer la jument au mieux des connaissances scientifiques et dans le respect de l'animal afin qu'une gestation soit obtenue. Cependant aucune obligation de résultat ne sera exigée par le propriétaire, et aucun recours ne pourra être fait par celui-ci si la jument reste vide ou avorte en cours de gestation, à quelque stade que ce soit.

Article 2 - Consentement éclairé

Le propriétaire de la jument déclare connaître les installations de l'éta lonnier et les reconnaît aptes à garantir la sécurité de sa jument (suitée ou non). Tous risques émanant du comportement de la jument ou de son poulain lors du séjour restent pour compte au propriétaire.

*(Voir contrat de pension du centre Equi-Repro)

En cas de maladie grave ou accident, le propriétaire sera immédiatement informé et le choix d'intervention sera pris en commun sur les conseils du vétérinaire. Si le propriétaire n'est pas joignable, le vétérinaire responsable prendra la décision d'intervention sans qu'elle puisse être contestée, les frais restant à la charge du propriétaire.

Le propriétaire de la jument ou son représentant confirme avoir pris connaissance des risques inhérents au suivi échographique et à l'acte de reproduction. Il autorise le vétérinaire à faire tous les soins nécessaires pour favoriser la gestation.

Article 3 - Tarification de la saillie

Prix de la saillie :

800 € HT (TVA 5,5 %) soit 844 € TTC

Payable en deux fractions :

- 1er acompte de 422 € à réception du contrat de saillie
- Solde de 422 € à jument pleine à 30 jours
-

Si la jument est échographiée vide au 30 octobre de l'année en cours (sur certificat Vétérinaire) la saillie sera reconduite gratuitement l'année suivante pour cette même jument.

Article 4 - Tarification des frais techniques

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs, à savoir :

- Forfait échographie + mise en place IAC / saison (TVA 5,5%)
Contrôle gestation (15j, 30j et 45j) compris - 410€ TTC
- Forfait échographie + frais technique MM / saison (TVA 5,5%)
Contrôle gestation (15j, 30j et 45j) compris - 221€ TTC
- Forfait échographie + récolte étalon + IAF / saison (TVA 5,5%)
Contrôle gestation (15j, 30j et 45j) compris - 300€ TTC
- Echographie ponctuelle hors forfait (TVA 20%) - 35€ TTC
- Forfait poulinage (TVA 5,5%) - 350€ TTC
- Lavage utérin (hors solutés et médicaments) (TVA 20%) - 40€ TTC
- Vulvoplastie/Claslick (TVA 20%) - 63€ TTC
- Twin squee (médicaments inclus) (TVA 20%) - 70€ TTC
- Identification du poulain sous la mère (TVA 20%) - 63€ TTC

Article 5 - Obligations administratives

Le Dr. Lammens s'engage à remplir le document de saillie, à renvoyer la déclaration de premier saut et la souche, puis donnera l'attestation de saillie au propriétaire de la jument dès lors que l'ensemble des factures seront acquittées.

Fait à : Le :

Dr. Lammens Ann
Centre de reproduction EQUI-REPRO

Le propriétaire
(Lu et approuvé, et signature)

Les conditions générales de fonctionnement sont stipulées sur le site internet (www.equi-repro.com) et disponible à l'accueil du centre.